

Code général des impôts
Version consolidée au 8 novembre 2014

▶ **Livre premier : Assiette et liquidation de l'impôt**

▶ **Dispositions préliminaires**

▶ **Première Partie : Impôts d'État**

▶ **Titre premier : Impôts directs et taxes assimilées**

▶ **Chapitre premier : Impôt sur le revenu**

▶ Section I : Dispositions générales

- ▶ 0I : Définition du revenu net global (Article 1 A)
- ▶ I : Personnes imposables (Articles 4 A à 8 quinquies)
- ▶ II : Lieu d'imposition (Articles 10 à 11)

▶ Section II : Revenus imposables

- ▶ Définition générale du revenu imposable (Articles 12 à 13)
- ▶ 1re Sous-section : Détermination des bénéfices ou revenus nets des diverses catégories de revenus
 - I : Revenus fonciers

- ▶ 1 : Définition des revenus fonciers (Articles 14 à 14 A)
- ▶ 2 : Exemptions permanentes (Article 15)
- ▶ 4 : Détermination du revenu imposable (Articles 28 à 32)
- ▶ 5 : Bail à construction (Articles 33 bis à 33 ter)
- ▶ 6 : Loyers soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (Article 33 quater)
- ▶ 7 : Bail à réhabilitation (Article 33 quinquies)

▶ II : Bénéfices industriels et commerciaux

- ▶ 1 : Définition des bénéfices industriels et commerciaux (Articles 34 à 35)
- ▶ 1 bis : Exonérations (Articles 35 bis à 35 ter)
- ▶ 2 : Détermination des bénéfices imposables (Articles 36 à 43 bis)
- ▶ 2 bis : Dispositions particulières à certaines entreprises nouvelles (Articles 44 sexies à 44 septies)
- ▶ 2 ter : Entreprises implantées dans les zones franches urbaines (Articles 44 octies à 44 octies A)
- ▶ 2 quater : Entreprises de pêche maritime (Article 44 nonies)
- ▶ 2 septies : Entreprises implantées dans les bassins d'emploi à redynamiser (Article 44 duodécies)
- ▶ 2 octies : Activités créées dans les zones de restructuration de la défense (Article 44 terdecies)
- ▶ 2 nonies : Entreprises implantées dans les zones franches d'activités des départements d'outre-mer (Article 44 quaterdecies)
- ▶ 2 decies : Entreprises implantées dans les zones de revitalisation rurale (Article 44 quindécies)
- ▶ 3 : Révision des bilans (Article 45)
- ▶ 4 : Fixation du bénéfice imposable

▶ A : Exploitants individuels

- ▶ a : Régime des micro-entreprises (Article 50-0)
- ▶ c : Régime de l'imposition d'après le bénéfice réel (Articles 53 A à 57)
- ▶ B : Associés en nom des sociétés de personnes et membres des sociétés en participation (Article 60)
- ▶ C : Membres des copropriétés de navires et de cheval de course ou d'étalon (Article 61 A)

▶ III : Rémunérations allouées aux gérants et associés de certaines sociétés (Article 62)

▶ IV : Bénéfices de l'exploitation agricole

- ▶ 1 : Définition du bénéfice de l'exploitation agricole (Article 63)
- ▶ 2 : Evaluation forfaitaire (Articles 64 à 65 B)
- ▶ 3 : Imposition d'après le bénéfice réel
 - ▶ A : Régimes d'imposition (Articles 69 à 70)
 - ▶ Groupements agricoles d'exploitation en commun (Article 71)
 - ▶ B : Détermination du résultat imposable (Articles 72 à 73 E)
 - ▶ Régime simplifié (Articles 74 à 74 B)
- ▶ 4 : Dispositifs de lissage ou d'étalement (Articles 75-0 A à 75 A)
- ▶ 5 : Régime spécial applicable aux exploitations forestières (Articles 76 à 76 A)
- ▶ 5 bis : Régime spécial des cultures agréées dans les départements d'outre-mer (Article 76 bis)
- ▶ 6 : Répartition du bénéfice en cas de bail à portion de fruits, de changement d'exploitant ou de décès de l'exploitant (Article 77)
- ▶ 6 bis : Associés d'exploitation (Article 77 A)

▶ 7 : Renseignements à fournir par le propriétaire (Article 78)

▶ V : Traitements, salaires, pensions et rentes viagères

- ▶ 1 : Définition des revenus imposables (Articles 79 à 81 ter)
- ▶ 1 bis : Dispositions applicables aux salariés détachés à l'étranger et à certains personnels navigants (Article 81 A)
 - ▶ 1 ter : Dispositions applicables aux impatriés
 - ▶ a : Personnes détachées en France (Article 81 B)
 - ▶ b : Salariés et dirigeants de la Chambre de commerce internationale (Article 81 D)
- ▶ 2 : Détermination du revenu imposable (Articles 82 à 84 A)
- ▶ 3 : Obligations des employeurs et débirentiers (Articles 86 à 89 A)
- ▶ 4 : Mesures d'application (Article 90)

▶ VI : Bénéfices des professions non commerciales

- ▶ A : Définition des bénéfices imposables (Articles 92 à 92 A)
- ▶ B : Détermination des bénéfices imposables (Articles 93 à 93 B)
 - ▶ 1° : Organismes d'études et de recherches (Article 93 ter)
 - ▶ 2° : Plus-values de caractère professionnel (Article 93 quater)

▶ C : Régimes d'imposition (Article 95)

- ▶ 1 : Régime de la déclaration contrôlée (Articles 96 à 100 bis)
- ▶ 2 bis : Régime déclaratif spécial (Article 102 ter)
- ▶ 3 : Dispositions communes (Article 103)

▶ VII : Revenus des capitaux mobiliers

- ▶ 1 : Produits des actions et parts sociales - Revenus assimilés
 - ▶ a : Généralités (Article 108)
 - ▶ b : Calcul de la masse des revenus distribués (Articles 109 à 115 quinquies)
 - ▶ c : Calcul des revenus individuels (Articles 116 à 117)
- ▶ 1 bis : Jetons de présence et autres rémunérations alloués aux membres du conseil d'administration ou du conseil de surveillance des sociétés anonymes (Article 117 bis)
- ▶ 1 quater : Prélèvement sur les dividendes (Article 117 quater)
- ▶ 2 : Revenus des obligations (Articles 118 à 119)
- ▶ 2 bis : Retenue à la source de l'impôt sur le revenu (Articles 119 bis à 119 quater)

- ▶ 3 : Revenus des valeurs mobilières émises hors de France et revenus assimilés (Articles 120 à 123 bis)
- ▶ 4 : Revenus des créances, dépôts et cautionnements (Articles 124 à 125)
- ▶ 4 bis : Prélèvement sur les produits de bons ou contrats de capitalisation (Article 125-0 A)
- ▶ 4 ter : Prélèvement sur les produits de placements à revenu fixe (Article 125 A)
- ▶ 4 quater : Prélèvement sur les produits de placements à revenu fixe et les produits de bons ou contrats de capitalisation de source européenne (Article 125 D)
- ▶ 5 : Exonérations et régimes spéciaux
 - ▶ 3° : Crédit mutuel et coopération agricoles (Article 130)
 - ▶ 4° : Société anonyme Natexis ou toute société qu'elle contrôle au sens de l'article L. 355-1 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales (Article 131)
 - ▶ 5° : Obligations négociables - Régimes spéciaux (Article 131 ter)
 - ▶ 6° : Emprunts émis en France par les organisations internationales (Article 131 ter A)
 - ▶ 7° : Emprunts contractés à l'étranger (Article 131 quater)
 - ▶ 8° : Produits financiers bénéficiant aux organisations internationales aux Etats souverains étrangers, à leurs banques centrales ou institutions financières (Articles 131 quinquies à 131 sexies)
 - ▶ 9° : Emprunts émis par l'Etat (Article 132 bis)
 - ▶ 10° : Obligations reçues en échange d'actions de sociétés concernées par l'extension du secteur public (Article 132 ter)
 - ▶ 11° : Emprunts des départements, communes et établissements publics (Article 133)
 - ▶ 12° : Emprunts regroupés (Article 135)
 - ▶ 13° : Financement de certaines opérations d'exportation (Article 136)
 - ▶ 14° : Fonds commun de placement (Article 137 bis)
 - ▶ 14° bis : Fonds de placement immobilier (Article 137 ter)
 - ▶ 15° : Habitations à loyer modéré (Article 138)
 - ▶ 16° : Sociétés immobilières d'investissement et sociétés immobilières de gestion (Article 139 ter)
 - ▶ 17° : Sociétés pour le développement de l'industrie, du commerce et de l'agriculture et leur adaptation à la Communauté européenne (Article 143 quater)
 - ▶ 18° : Sociétés mères (Article 145)
 - ▶ 19° : Zones à urbaniser (Article 146 quater)
- ▶ VII bis : Profits réalisés sur des instruments financiers à terme (Articles 150 ter à 150 duodécies)
- ▶ VII ter : Plus-values de cession à titre onéreux de biens ou de droits de toute nature
- ▶ 1. Valeurs mobilières, droits sociaux et titres assimilés (Articles 150-0 A à 150-0 F)
- ▶ 2. Biens et droits mobiliers ou immobiliers (Articles 150 A bis à 150 VH)
 - ▶ VII quater : Taxe sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité (Articles 150 VI à 150 VM)
 - ▶ VIII : Dispositions communes aux différentes catégories de revenus
- ▶ 01 : Versement libératoire des exploitants individuels (Article 151-0)
- ▶ 1 : Détermination des revenus des avoirs à l'étranger (Article 151)
 - ▶ 1 bis : Rémunération perçue par les médecins au titre de la permanence des soins (Article 151 ter)
 - ▶ 1 ter : Imposition des plus-values réalisées dans le cadre d'un bail à construction (Article 151 quater)
 - ▶ 1 quater : Plus-values réalisées dans le cadre d'une activité agricole, artisanale, commerciale, industrielle ou libérale (Articles 151 sexies à 151 septies B)
 - ▶ 1-0 quinquies : Maintien des reports d'imposition dont bénéficient certaines plus-values professionnelles (Article 151-0 octies)
 - ▶ 1 quinquies : Plus-values réalisées à l'occasion d'apports en sociétés ou de restructuration de sociétés civiles professionnelles (Articles 151 octies à 151 octies C)
 - ▶ 1 sexies : Contribuables exerçant leur activité professionnelle dans le cadre d'une société de personnes (Article 151 nonies)
 - ▶ 1 septies : Déduction des sommes attribuées au titre de l'intéressement (Article 151 decies)
 - ▶ 3 : Non-déduction de l'impôt sur le revenu (Article 153)
 - ▶ 4 : Déduction du salaire du conjoint (Article 154)
 - ▶ 4 bis : Déduction de certaines cotisations sociales et primes d'assurance groupe (Articles 154 bis à 154 bis-0 A)
 - ▶ 4 bis A : Imposition de certains revenus de remplacement (Article 154 bis A)
 - ▶ 4 quater : Déductibilité partielle de la contribution sociale généralisée (Article 154 quinquies)
 - ▶ 5 : Contribuables disposant de revenus professionnels ressortissant à des catégories différentes (Article 155)
 - ▶ 6 : Sommes perçues par une personne domiciliée ou établie hors de France (Article 155 A)
 - ▶ 7 : Dispositions applicables aux impatriés (Article 155 B)
- ▶ 2e Sous-section : Revenu global
 - ▶ I : Revenu imposable (Articles 156 à 163 quinquies C bis)
 - ▶ a : Plan d'épargne en actions (Article 163 quinquies D)
 - ▶ g : Copropriétés de navires de commerce (Article 163 unvicies)
 - ▶ h : Souscription en numéraire au capital de sociétés agréées de financement de la pêche artisanale (Article 163 duovicies)
 - ▶ j : Cotisations ou primes versées aux plans d'épargne retraite populaire ou dans le cadre de certains régimes de retraite supplémentaire obligatoires ou complémentaires facultatifs (Article 163 quatervicies)
 - ▶ II : Revenu imposable des étrangers et des personnes n'ayant pas leur domicile fiscal en France (Articles 164 A à 165 bis)
 - ▶ III : Revenus de l'année de l'acquisition d'un domicile en France (Article 166)
 - ▶ IV : Modalités d'imposition des revenus et plus-values en cas de transfert du domicile hors de France (Articles 167 à 167 bis)
 - ▶ V : Evaluation forfaitaire minimale du revenu imposable d'après certains éléments du train de vie (Article 168)
- ▶ Section III : Déclarations des contribuables (Articles 170 à 175 A)
- ▶ Section V : Calcul de l'impôt
 - ▶ I : Retenue à la source de l'impôt sur le revenu (Articles 182 A à 187)
 - ▶ II : Impôt sur le revenu (Articles 193 à 199)
 - ▶ 1° : Imputation des retenues à la source et crédits d'impôt (Articles 199 ter à 199 quater A)
 - ▶ 2° : Réduction d'impôt accordée aux adhérents de centres de gestion ou d'associations agréés (Article 199 quater B)
 - ▶ 3° : Crédit d'impôt accordée au titre des cotisations versées aux organisations syndicales (Article 199 quater C)
 - ▶ 6° : Réduction d'impôt accordée au titre des frais de scolarité des enfants poursuivant des études secondaires ou supérieures (Article 199 quater F)
 - ▶ 9° : Réduction d'impôt accordée au titre de certaines primes d'assurances (Article 199 septies)
 - ▶ 11° bis : Réduction d'impôt accordée au titre des investissements dans l'immobilier de loisirs (Articles 199 decies E à 199 decies G)
 - ▶ 11° ter : Réduction d'impôt au titre d'investissements ou de travaux forestiers (Article 199 decies H)
 - ▶ 11° quater : Réduction d'impôt accordée au titre des investissements dans des résidences hôtelières à vocation sociale (Article 199 decies I)
 - ▶ 12° : Réduction d'impôt accordée au titre de certains investissements réalisés outre-mer (Articles 199 undecies A à 199 undecies F)
 - ▶ 14° : Réduction d'impôt accordée au titre des souscriptions en numéraire au capital des sociétés ainsi qu'au titre des souscriptions de parts de fonds communs de placement dans l'innovation (Article 199 terdecies-0 A)
 - ▶ 15° bis : Réduction d'impôt accordée au titre d'emprunts souscrits pour la reprise d'une entreprise (Article 199 terdecies-0 B)
 - ▶ 16° : Réduction d'impôt accordée au titre des dépenses afférentes à la dépendance (Article 199 quindécies)
 - ▶ 17° : Réduction ou crédit d'impôt accordé au titre des sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile, à une association agréée ou à un organisme habilité ou conventionné ayant le même objet (Article 199 sexdecies)
 - ▶ 19° : Réduction d'impôt accordée au titre des prestations compensatoires réglées en capital ou par attribution d'un bien ou d'un droit (Article 199 octodécies)
 - ▶ 19° bis : Réduction d'impôt au titre de la souscription de la déclaration de revenus par voie électronique associée au paiement de l'impôt correspondant par voie de prélèvement ou électronique (Article 199 novodécies)
 - ▶ 19° quater : Réduction d'impôt au titre des intérêts du différé de paiement accordé lors de la transmission d'une exploitation agricole (Article 199 vicies A)

- ▶ 19° quinquies : Réduction d'impôt accordée au titre du financement en capital d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (Article 199 unvicies)
- ▶ 19° sexes : Réduction d'impôt accordée au titre des dépenses relatives aux travaux de conservation ou de restauration d'objets mobiliers classés monuments historiques (Article 199 duovicies)
- ▶ 19° septies : Réduction d'impôt accordée au titre des dépenses de restauration immobilière dans les secteurs sauvegardés, les quartiers anciens dégradés et les zones protégées (Article 199 tervicies)
- ▶ 19° octies : Réduction d'impôt accordée au titre des souscriptions au capital d'une SOFISPECHE (Article 199 quatervicies)
- ▶ 19° decies : Réduction d'impôt accordée au titre des investissements locatifs (Articles 199 sexvicies à 199 septvicies)
- ▶ 19° undecies : Réduction d'impôt accordée au titre des dépenses de préservation du patrimoine naturel (Article 199 octovicies)
- ▶ 19° duodécies : Réduction d'impôt accordée au titre des investissements locatifs intermédiaires (Article 199 novovicies)
- ▶ 20° : Réduction d'impôt accordée au titre des dons faits par les particuliers (Article 200)
- ▶ 21° : Imputation de la réduction d'impôt pour versement de dons aux œuvres prévues à l'article 238 bis (Article 200 bis)
- ▶ 23° : Crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale (Articles 200 quater à 200 quater A)
- ▶ 23° bis : Crédit d'impôt pour frais de garde des jeunes enfants (Article 200 quater B)
- ▶ 25° : Prime pour l'emploi (Article 200 sexies)
- ▶ 27° : Réduction d'impôt accordée au titre de l'aide apportée à certains créateurs d'entreprise (Article 200 octies)
- ▶ 28° : Crédit d'impôt au titre des contrats d'assurance pour loyers impayés des logements locatifs conventionnés (Article 200 nonies)
- ▶ 29° bis : Réduction d'impôt au titre des cotisations versées aux associations syndicales chargées du défrichement forestier (Article 200 decies A)
- ▶ 30° : Crédit d'impôt au titre des dépenses de remplacement pour congé de certains exploitants agricoles (Article 200 undecies)
- ▶ 31° : Crédit d'impôt pour changement d'habitation principale en vue d'exercer une activité salariée (Article 200 duodécies)
- ▶ 32° : Crédit d'impôt en faveur des étudiants en vue du financement de leurs études supérieures (Article 200 terdecies)
- ▶ 33° : Crédit d'impôt au titre des intérêts d'emprunt supportés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale (Articles 200 quaterdecies à 200 quindécies)
- ▶ III : Plafonnement de certains avantages fiscaux au titre de l'impôt sur le revenu (Article 200-0 A)
- ▶ IV : Imposition des gains nets réalisés à l'occasion de cessions de valeurs mobilières et de droits sociaux (Article 200 A)
- ▶ V : Imposition des plus-values réalisées à l'occasion de cessions à titre onéreux de biens ou droits mobiliers ou immobiliers (Article 200 B)
- ▶ Section VI : Dispositions spéciales applicables en cas de cession, de cessation ou de décès (Articles 201 à 204)
- ▶ Section VII : Retenue à la source sur les indemnités de fonction perçues par les titulaires de mandats électifs locaux (Article 204-0 bis)
- ▶ **Chapitre II : Impôt sur les bénéfices des sociétés et autres personnes morales**
- ▶ Section I : Généralités (Article 205)
- ▶ Section II : Champ d'application de l'impôt
 - ▶ I : Sociétés et collectivités imposables. (Article 206)
 - ▶ II : Exonérations et régimes particuliers. (Articles 207 à 208 septies)
- ▶ Section III : Détermination du bénéfice imposable (Articles 209 à 217 septdecies)
- ▶ Section IV : Personnes imposables - Lieu d'imposition (Articles 218 à 218 bis)
- ▶ Section V : Calcul de l'impôt (Articles 219 à 220 quater B)
 - ▶ 1° : Report en arrière (Article 220 quinquies)
 - ▶ 2° : Crédit d'impôt pour dépenses de production déléguée d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (Article 220 sexies)
 - ▶ 3° : Crédit d'impôt pour investissements en faveur des entreprises implantées dans certains secteurs de la région Nord - Pas-de-Calais (Article 220 septies)
 - ▶ 4° : Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (Article 220 octies)
 - ▶ 5° : Crédit d'impôt pour le rachat du capital d'une société (Article 220 nonies)
 - ▶ 7° : Réduction d'impôt pour souscription au capital de sociétés de presse (Article 220 undecies)
 - ▶ 9° : Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (Article 220 terdecies)
 - ▶ 10° : Crédit d'impôt pour dépenses de production exécutive d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles (Article 220 quaterdecies)
- ▶ Section VI : Etablissement de l'impôt (Articles 221 à 221 bis)
- ▶ Section VII : Obligations des personnes morales (Articles 222 à 223 quinquies B)
- ▶ Section VIII : Groupes de sociétés
 - ▶ 1re Sous-section : Dispositions générales (Article 223 A)
 - ▶ 1° : Résultat d'ensemble (Articles 223 B à 223 C)
 - ▶ 2° : Plus-values ou moins-values d'ensemble (Article 223 D)
 - ▶ 3° : Non-imputation des déficits et des moins-values par les sociétés du groupe (Article 223 E)
 - ▶ 4° : Cessions d'immobilisations entre sociétés du groupe (Article 223 F)
 - ▶ 5° : Report en arrière des déficits (Article 223 G)
 - ▶ 2e Sous-section : Sort des déficits et moins-values subis par la société avant son entrée ou après sa sortie du groupe
 - ▶ 1° : Régime des déficits subis avant l'entrée dans le groupe (Article 223 I)
 - ▶ 3° : Régime des déficits subis après la sortie du groupe (Article 223 K)
 - ▶ 3e Sous-section : Dispositions diverses
 - ▶ 1° : Régimes particuliers (Article 223 L)
 - ▶ 2° : Paiement de l'impôt (Articles 223 N à 223 O)
 - ▶ 4° : Obligations déclaratives (Article 223 Q)
 - ▶ 5° : Conséquences de la sortie du groupe d'une société ou de la cessation du régime de groupe (Articles 223 R à 223 S)
 - ▶ 6° : Entrée en vigueur (Article 223 U)
- ▶ **Chapitre III : Taxes diverses**
- ▶ Section 0I : Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus. (Article 223 sexies)
- ▶ Section 0II : Imposition forfaitaire annuelle des sociétés
- ▶ Section I : Contribution supplémentaire à l'apprentissage
- ▶ Section II : Taxe sur les salaires (Articles 231 à 231 bis U)
- ▶ Section II bis : Taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux, les locaux de stockage et les surfaces de stationnement perçue dans la région Ile-de-France (Article 231 ter)
- ▶ Section III : Taxe annuelle sur les logements vacants. (Article 232)
- ▶ Section V : Taxe sur les loyers élevés des logements de petite surface. (Article 234)
- ▶ Section V bis : Contribution annuelle sur les revenus locatifs (Articles 234 nonies à 234 quindécies)
- ▶ Section VI : Taxe sur les services d'informations ou interactifs à caractère pornographique (Article 235)
- ▶ Section VII : Cotisation perçue au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction et de la participation des employeurs agricoles à l'effort de construction (Article 235 bis)
- ▶ Section X : Participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue (Article 235 ter C)
 - ▶ I : Employeurs occupant dix salariés et plus
 - ▶ 1° : Montant de la participation (Article 235 ter D)
 - ▶ 2° : Exonérations (Article 235 ter DA)
 - ▶ 3° : Calcul et prise en compte de l'effectif salarié (Articles 235 ter E à 235 ter EB)
 - ▶ 4° : Employeurs de cinquante salariés et plus (Article 235 ter F)
 - ▶ 5° : Versement au Trésor public et majoration (Articles 235 ter G à 235 ter HA)
 - ▶ 6° : Obligations déclaratives, contrôle et contentieux (Articles 235 ter J à 235 ter JA)
 - ▶ II : Employeurs occupant moins de dix salariés
 - ▶ 1° : Montant de la participation (Article 235 ter KA)
 - ▶ 2° : Versement au Trésor public et majoration (Article 235 ter KC)
 - ▶ 3° : Contrôle et contentieux (Article 235 ter KD bis)
 - ▶ IV : Financement du congé individuel de formation (Articles 235 ter KI à 235 ter KM)

- ▶ XXXII : Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage (Article 244 quater G)
- ▶ XXXIII : Crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale (Article 244 quater H)
- ▶ XXXV : Crédit d'impôt au titre des avances remboursables ne portant pas intérêt pour financer l'acquisition ou la construction d'une résidence principale (Article 244 quater J)
- ▶ XXXVII : Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (Article 244 quater L)
- ▶ XXXVIII : Crédit d'impôt pour formation des dirigeants (Article 244 quater M)
- ▶ XL : Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (Article 244 quater O)
- ▶ XLII : Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs (Article 244 quater Q)
- ▶ XLIII : Crédit d'impôt en faveur des débitants de tabac
- ▶ XLV : Crédit d'impôt au titre des primes d'intéressement (Article 244 quater T)
- ▶ XLVI : Crédit d'impôt au titre des avances remboursables ne portant pas intérêt pour le financement de travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements anciens (Article 244 quater U)
- ▶ XLVII : Crédit d'impôt au profit des établissements de crédit et des sociétés de financement qui octroient des prêts à taux zéro permettant la première accession à la propriété (Articles 244 quater V à 244 quater X)
- ▶ Section V : Impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés et taxes visées au chapitre III
 - ▶ I : Entreprises de navigation maritime ou aérienne (Article 246)
 - ▶ III : Présentation et contenu des déclarations fiscales (Article 248)
- ▶ Section VI : Dispositions spéciales applicables aux opérations de nationalisation
 - ▶ 1° : Plus-values mobilières réalisées par les entreprises (Article 248 A)
 - ▶ 2° : Plus-values mobilières réalisées par les particuliers (Article 248 B)
 - ▶ 3° : Subrogation des obligations (Article 248 C)
 - ▶ 4° : Redevances versées par les sociétés nationalisées (Article 248 D)
- ▶ Section VII : Dispositions spéciales applicables aux opérations de privatisation
 - ▶ 1° : Plus-values réalisées par les entreprises (Article 248 E)
 - ▶ 2° : Plus-values réalisées par les particuliers (Articles 248 F à 248 G)
- ▶ **Titre II : Taxes sur le chiffre d'affaires et taxes assimilées**
 - ▶ **Chapitre premier : Taxe sur la valeur ajoutée**
 - ▶ Section 0I : Définition du territoire communautaire (Article 256-0)
 - ▶ Section I : Champ d'application
 - ▶ I : Opérations obligatoirement imposables (Articles 256 à 257 bis)
 - ▶ I bis : Territorialité (Articles 258 à 259 D)
 - ▶ II : Opérations imposables sur option (Articles 260 à 260 CA)
 - ▶ II bis : Location de locaux destinés au logement en meublé (Article 260 D)
 - ▶ III : Opérations exonérées (Articles 261 à 263)
 - ▶ Section II : Assiette de la taxe
 - ▶ II : Régime du chiffre d'affaires réel (Articles 266 à 268 ter)
 - ▶ Section III : Fait générateur et exigibilité (Article 269)
 - ▶ Section IV : Liquidation de la taxe
 - ▶ I : Dispositions générales (Article 270)
 - ▶ II : Déductions (Articles 271 à 273 septies C)
 - ▶ III : Régime suspensif (Articles 275 à 277 A)
 - ▶ Section V : Calcul de la taxe
 - ▶ I : Taux
 - ▶ A : Taux normal (Article 278)
 - ▶ B : Taux réduit (Articles 278-0 bis à 279 bis)
 - ▶ G : Taux particuliers (Articles 281 quater à 281 nonies)
 - ▶ Section VI : Redevables de la taxe (Articles 283-0 à 285 A)
 - ▶ Section VI bis : Retenue de la taxe sur les droits d'auteurs (Article 285 bis)
 - ▶ Section VII : Obligations des redevables
 - ▶ I : Obligations générales
 - ▶ A : Déclarations d'existence et comptabilité (Article 286)
 - ▶ A bis : Identification des personnes ne remplissant plus les conditions pour bénéficier du régime dérogatoire prévu au 2° du I de l'article 256 bis (Article 286 bis)
 - ▶ A ter : Numéro individuel d'identification (Article 286 ter)
 - ▶ A quater : Tenue des registres (Article 286 quater)
 - ▶ B : Déclarations de recettes (Article 287)
 - ▶ C : Factures (Articles 289-0 à 289)
 - ▶ D : Désignation d'un représentant en France (Article 289 A)
 - ▶ E : Etat récapitulatif des clients (Article 289 B)
 - ▶ F : Déclaration des échanges de biens entre les Etats membres de la Communauté européenne (Article 289 C)
 - ▶ G : Demande de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée supportée dans un autre Etat membre (Article 289 D)
 - ▶ III : Agriculture (Article 290 bis)
 - ▶ IV : Etablissements de spectacles (Article 290 quater)
 - ▶ V : Travaux immobiliers (Article 290 quinquies)
 - ▶ Section VIII : Importations (Articles 291 à 293 A bis)
 - ▶ Section VIII bis : Franchise en base (Articles 293 B à 293 G)
 - ▶ Section IX : Régimes spéciaux
 - ▶ I : Départements d'outre-mer (Articles 294 à 296 ter)
 - ▶ II : Corse (Article 297)
 - ▶ II bis : Biens d'occasion, oeuvres d'art, objets de collection et d'antiquité (Articles 297 A à 297 F)
 - ▶ III : Produits pétroliers (Article 298)
 - ▶ IV : Exploitants agricoles (Articles 298 bis à 298 quinquies)
 - ▶ V : Opérations intracommunautaires portant sur des moyens de transport neufs ou d'occasion (Article 298 sexies)
 - ▶ VI : Régime de la presse et de ses fournisseurs (Articles 298 septies à 298 terdecies)
 - ▶ VII : Opérations portant sur les tabacs manufacturés (Articles 298 quaterdecies à 298 sexdecies)
 - ▶ VIII : Régime applicable à l'or d'investissement. (Articles 298 sexdecies A à 298 sexdecies E)
 - ▶ IX : Services fournis par voie électronique (Article 298 sexdecies F)
 - ▶ Section X : Modalités d'application (Article 298 septdecies)
 - ▶ **Chapitre VII : Taxe de l'aviation civile** (Article 302 bis K)
 - ▶ **Chapitre VII bis : Taxe sur la publicité télévisée** (Article 302 bis KA)
 - ▶ **Chapitre VII quater : Taxe sur la publicité diffusée par voie de radiodiffusion sonore et de télévision** (Article 302 bis KD)
 - ▶ **Chapitre VII quinquies**
 - ▶ **Chapitre VII septies : Taxe sur la publicité diffusée par les chaînes de télévision** (Article 302 bis KG)
 - ▶ **Chapitre VII octies : Taxe sur les services fournis par les opérateurs de communications électroniques** (Article 302 bis KH)
 - ▶ **Chapitre VIII bis : Taxe sur certaines dépenses de publicité** (Article 302 bis MA)
 - ▶ **Chapitre VIII ter : Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles** (Article 302 bis MB)
 - ▶ **Chapitre IX : Redevance sanitaire d'abattage** (Articles 302 bis N à 302 bis R)
 - ▶ **Chapitre X : Redevance sanitaire de découpage** (Articles 302 bis S à 302 bis W)
 - ▶ **Chapitre X bis : Redevances sanitaires sur les produits de la pêche et de l'aquaculture** (Articles 302 bis WA à 302 bis WB)
 - ▶ **Chapitre X ter : Redevance sanitaire pour le contrôle de certaines substances et de leurs résidus** (Article 302 bis WC)

- ▶ **Chapitre X quater : Redevance pour l'agrément des établissements du secteur de l'alimentation animale** (Articles 302 bis WD à 302 bis WG)
- ▶ **Chapitre XII : Taxe forfaitaire sur les actes des huissiers de justice** (Article 302 bis Y)
- ▶ **Chapitre XIII : Contribution annuelle destinée à financer le fonds de modernisation de la restauration** (Article 302 bis Z)
- ▶ **Chapitre XIV : Taxe additionnelle à la taxe sur les surfaces commerciales** (Article 302 bis ZA)
- ▶ **Chapitre XV : Taxe due par les concessionnaires d'autoroutes** (Article 302 bis ZB)
- ▶ **Chapitre XVI : Contribution de solidarité territoriale** (Article 302 bis ZC)
- ▶ **Chapitre XVIII : Contribution sur la cession à un service de télévision des droits de diffusion de manifestations ou de compétitions sportives** (Article 302 bis ZE)
- ▶ **Chapitre XIX : Taxe destinée à financer le fonds de garantie des risques liés à l'épandage des boues d'épuration urbaines ou industrielles** (Article 302 bis ZF)
- ▶ **Chapitre XX : Prélèvements sur les jeux et paris** (Articles 302 bis ZG à 302 bis ZO)
- ▶ **Titre II bis : Dispositions communes aux impôts directs et aux taxes sur le chiffre d'affaires**
 - ▶ **Chapitre I bis : Régimes simplifiés d'imposition**
 - ▶ 1° : Taxes sur le chiffre d'affaires (Articles 302 septies A à 302 septies AA)
 - ▶ 2° : Bénéfices industriels et commerciaux (Articles 302 septies A bis à 302 septies A ter)
 - ▶ 3° : Dispositions communes aux taxes sur le chiffre d'affaires et aux bénéfices industriels et commerciaux (Articles 302 septies A ter A à 302 septies A ter B)
 - ▶ **Chapitre I ter : Détermination du prix de revient des terrains ou ensembles immobiliers** (Article 302 septies B)
 - ▶ **Chapitre II : Récépissé de consignation** (Article 302 octies)
 - ▶ **Chapitre III : Suppression des avantages fiscaux prévus en faveur des entreprises en cas de non-respect des obligations déclaratives en matière de taxe sur la valeur ajoutée** (Article 302 nonies)
- ▶ **Titre III : Contributions indirectes et taxes diverses**
 - ▶ **Chapitre 01 : Alcools, boissons alcooliques et tabacs manufacturés**
 - ▶ 1° : Champ d'application (Article 302 B)
 - ▶ 2° : Définition du territoire communautaire (Article 302 C)
 - ▶ 3° : Exigibilité (Article 302 D)
 - ▶ 4° : Exonérations (Articles 302 D bis à 302 F ter)
 - ▶ 5° : Entrepoteur agréé (Article 302 G)
 - ▶ 6° : Destinateur enregistré (Article 302 H ter)
 - ▶ 7° : Expéditeur enregistré (Article 302 H quater)
 - ▶ 8° : Dispositions applicables aux personnes morales de droit public (Article 302 J)
 - ▶ 9° : Régime fiscal des pertes constatées sur les produits circulant en suspension de droits (Article 302 K)
 - ▶ 10° : Régime suspensif (Article 302 L)
 - ▶ 11° : Formalités et régime fiscal applicables à la circulation des produits (Articles 302 M à 302 P)
 - ▶ 12° : Remboursement des accises (Article 302 Q)
 - ▶ 13° : Non recouvrement des accises (Article 302 R)
 - ▶ 15° bis : Formalités et régime fiscal applicables à la circulation des produits déjà mis à la consommation dans un autre Etat membre de la Communauté européenne (Article 302 U bis)
 - ▶ 16° : Désignation d'un représentant fiscal (Article 302 V bis)
 - ▶ **Chapitre premier : Boissons**
 - ▶ Section I : Alcools
 - ▶ A : Production
 - ▶ I : Alambics
 - ▶ 1° : Obligations des fabricants et des marchands (Articles 303 à 304)
 - ▶ 2° : Obligations des particuliers (Article 306)
 - ▶ 3° : Circulation (Article 307)
 - ▶ 4° : Obligations des détenteurs (Articles 308 à 310)
 - ▶ 5° : Rachat des alambics par l'État (Article 310 bis)
 - ▶ 6° : Mesures d'application (Article 311)
 - ▶ II : Dispositions générales
 - ▶ 1° : Conditions d'exercice de la profession de distillateur (Article 311 bis)
 - ▶ 2° : Déclarations (Article 312)
 - ▶ III : Compteurs (Article 314)
 - ▶ IV : Bouilleurs de cru
 - ▶ 1° : Définition (Articles 315 à 317)
 - ▶ 2° : Lieux de distillation (Articles 318 à 320)
 - ▶ 3° : Déclarations (Article 321)
 - ▶ 4° : Cautionnement (Article 322)
 - ▶ 5° : Liquidation de l'impôt (Article 324)
 - ▶ 6° : Mesures d'application (Article 326)
 - ▶ V : Bouilleurs ambulants
 - ▶ 1° : Permis de circulation (Articles 327 à 328)
 - ▶ 2° : Déclarations (Article 329)
 - ▶ 3° : Registre journal (Articles 330 à 331)
 - ▶ VI : Distillateurs de profession
 - ▶ 1° : Définition (Article 332)
 - ▶ 2° : Obligations (Articles 335 à 337)
 - ▶ 3° : Tenue des comptes (Articles 338 à 339)
 - ▶ 4° : Mesures d'application (Article 342)
 - ▶ VII : Fabrication de produits divers
 - ▶ 1° : Mistelles, vermouths, vins de liqueur et produits similaires (Article 343)
 - ▶ 4° : Absinthe et liqueurs similaires (Article 347)
 - ▶ 6° : Produits de parfumerie et de toilette (Article 349)
 - ▶ B bis : Régime du rhum (Articles 362 à 363)
 - ▶ C : Régime fiscal
 - ▶ I : Définition des produits (Articles 401 à 402)
 - ▶ II : Droit de consommation
 - ▶ 1° : Tarifs (Articles 402 bis à 403)
 - ▶ 3° : Exemptions (Article 406)
 - ▶ V : Corse (Article 406 quinquies)
 - ▶ Section II : Vins et cidres
 - ▶ A : Production
 - ▶ I : Déclarations
 - ▶ 1° : Récolte (Article 407)
 - ▶ 2° : Stocks (Article 408)
 - ▶ 3° : Dispositions communes (Article 410 bis)
 - ▶ II : Vinage (Article 412)
 - ▶ III : Vin mousseux (Article 414)
 - ▶ IV : Vins doux naturels (Articles 416 à 417 bis)

- ▶ V : Sucrages
 - ▶ 1° : Déclarations (Article 422)
 - ▶ 2° : Détention et circulation des sucres (Articles 423 à 426)
 - ▶ 3° : Mesures d'application (Article 427)
- ▶ VI : Piquettes et vins de sucre
 - ▶ 1° : Définition (Article 428)
 - ▶ 2° : Interdictions diverses (Articles 431 à 432)
- ▶ VIII : Contentieux (Article 433 A)
- ▶ B : Régime fiscal
 - ▶ I : Définition des produits
 - ▶ 1° : Vins et cidres (Articles 434 à 435)
 - ▶ 2° : Vins de diffusion (Article 436)
 - ▶ II : Droit de circulation
 - ▶ 1° : Tarifs (Article 438)
 - ▶ 3° : Exonération et exemptions (Articles 440 bis à 442)
- ▶ Section III : Circulation
 - ▶ I : Dispositions communes (Article 442 septies)
 - ▶ 1° : Titres de mouvement (Article 444)
 - ▶ 2° : Déclarations d'enlèvement (Article 448)
 - ▶ 3° : Boissons warrantées (Article 450)
 - ▶ 4° : Obligations des transporteurs (Articles 451 à 455)
 - ▶ 5° : Tolérance sur déclarations - Creux de route (Article 456)
 - ▶ 6° : Exemption des formalités à la circulation (Article 458)
 - ▶ III : Dispositions spéciales aux vins
 - ▶ 2° : Document d'accompagnement (Article 465 bis)
 - ▶ IV : Vendanges, fruits à cidre et à poiré, marcs de raisins et lies
 - ▶ 1° : Vendanges (Article 466)
 - ▶ 3° : Marcs de raisin et lies (Article 468)
- ▶ Section IV : Commerce
 - ▶ I : Dispositions générales
 - ▶ 1° : Alcools
 - ▶ II : Entrepôts agréés
 - ▶ 3° bis : Excédent à la balance de comptabilité matières (Article 494)
 - ▶ 10° : Cessation de commerce (Article 500)
 - ▶ III : Débitants
 - ▶ 1 : Débitants récoltants
 - ▶ 2 : Autres débitants
 - ▶ 1° : Définition (Article 502)
 - ▶ 2° : Communications intérieures et recel (Article 504)
 - ▶ 3° : Interdictions relatives à la détention des alcools (Article 505)
- ▶ Section V : Régimes particuliers
 - ▶ I : Alcools dénaturés
 - ▶ 1° : Alcools destinés à des usages industriels. (Article 508)
 - ▶ 2° : Mesures d'application (Article 513)
 - ▶ II bis : Essences pouvant servir à la fabrication de boissons alcooliques (Article 514 bis)
 - ▶ IV : Prélèvements d'échantillons (Article 516)
 - ▶ VI : Dispositions spéciales (Articles 518 à 519)
 - ▶ VII : Importations (Article 520)
- ▶ Section VI : Bières et boissons non alcoolisées (Article 520 A)
- ▶ **Chapitre II : Garantie des matières d'or, d'argent et de platine**
 - ▶ Section I : Titre des ouvrages (Articles 521 à 522 bis)
 - ▶ Section II : Poinçons (Articles 523 à 526)
 - ▶ Section III : Contribution aux poinçonnages et essai des métaux précieux
 - ▶ I : Contribution aux poinçonnages (Article 527)
 - ▶ II : Modalités de l'essai (Articles 530 à 531)
 - ▶ Section IV : Obligations des redevables
 - ▶ I : Fabricants (Article 533)
 - ▶ II : Marchands et personnes assimilées (Article 534)
 - ▶ III : Obligations communes (Articles 535 à 539)
 - ▶ Section V : Exportation ou livraison à destination d'un autre Etat membre de l'Union Européenne (Articles 543 à 547)
 - ▶ Section VI : Importation (Articles 548 à 549)
 - ▶ Section VII : Fabrication du plaqué et du doublé d'or, d'argent et de platine sur tous métaux (Articles 550 à 551)
 - ▶ Section IX : Modalités d'application (Article 553)
 - ▶ Section X : Départements d'outre-mer (Article 553 bis)
- ▶ **Chapitre III : Droits divers**
 - ▶ Section IX : Taxe spéciale sur le sucre utilisé au sucrage en première cuvée (Article 564)
- ▶ **Chapitre III quater : Cotisation de solidarité sur les céréales** (Article 564 quinquies)
- ▶ **Chapitre III quinquies : Cotisation de solidarité sur les graines oléagineuses** (Article 564 sexies)
- ▶ **Chapitre IV : Tabacs**
 - ▶ Section I : Tabacs
 - ▶ 0I : Dispositions générales (Articles 564 decies à 564 undecies)
 - ▶ I : Régime économique (Articles 565 à 573)
 - ▶ DOM (Article 574)
 - ▶ II : Régime fiscal (Articles 575 à 575 D)
 - ▶ Corse - DOM (Articles 575 E à 575 E bis)
 - ▶ III : Circulation, détention et commerce des tabacs (Articles 575 J à 575 M)
- ▶ **Chapitre IV bis : Impôt sur les spectacles - Taxe sur les appareils automatiques** (Articles 613 ter à 613 duodecies)
- ▶ **Chapitre V : Dispositions communes à l'ensemble des contributions indirectes**
 - ▶ Section I : Formalités générales à l'enlèvement (Article 614)
 - ▶ Section I bis : Document communautaire d'accompagnement (Article 614 A)
 - ▶ Section III : Registres (Article 625)
 - ▶ Section IV : Entreprises de transport (Article 626)
 - ▶ Section V : Modification des tarifs d'impôts indirects (Articles 627 à 628)
 - ▶ Section VIII : Frais de surveillance (Article 631)
 - ▶ Section X : Machines à timbrer (Article 633)
- ▶ **Titre IV : Enregistrement, publicité foncière. Impôt de solidarité sur la fortune, timbre**
 - ▶ **Chapitre premier : Droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière**
 - ▶ Section I : Dispositions générales
 - ▶ I : Des formalités

- ▶ A : Champ d'application respectif de la formalité de l'enregistrement et de la formalité fusionnée - Délais
- ▶ 1 : Actes et mutations soumis à la formalité de l'enregistrement
 - ▶ a : Actes publics et sous seings privés (Articles 635 à 637)
 - ▶ b : Mutations et autres opérations résultant de conventions verbales (Articles 638 à 640 A)
 - ▶ c : Mutations par décès (Articles 641 à 645)
 - ▶ 2 : Actes soumis à la formalité fusionnée de l'enregistrement et de la publicité foncière (Article 647)
 - ▶ 3 : Computation des délais (Article 648)
 - ▶ 4 : Régime particulier aux départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (Article 649)
- ▶ B : Accomplissement des formalités
- ▶ 1 : Services compétents
 - ▶ a : Formalité de l'enregistrement
 - ▶ 1° : Actes et mutations autres que les mutations par décès (Articles 650 à 655)
 - ▶ 2° : Mutations par décès (Article 656)
 - ▶ b : Formalité fusionnée de l'enregistrement et de la publicité foncière (Article 657)
- ▶ 2 : Modalités d'exécution des formalités (Articles 658 à 661)
- ▶ II : Des impositions
 - ▶ A : Champ d'application respectif des droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière. (Articles 662 à 665)
 - ▶ B : Assiette et liquidation (Articles 666 à 675)
 - ▶ C : Mutations et conventions affectées d'une condition suspensive (Article 676)
- ▶ Section II : Les tarifs et leur application
 - ▶ I : Dispositions générales (Articles 677 à 681)
 - ▶ II : Mutations de propriété à titre onéreux d'immeubles
 - ▶ 0A : Disposition générale (Article 682)
 - ▶ A : Régime normal (Articles 683 à 684)
 - ▶ B : Régimes spéciaux et exonérations
 - ▶ 1 : Mutations d'une nature particulière (Articles 685 à 689)
 - ▶ 2 : Mutations soumises à une taxation réduite ou exonérées
 - ▶ a : (Article 691 bis)
 - ▶ c : Régimes spéciaux institués en faveur du commerce et de l'industrie (Articles 699 à 700)
 - ▶ d : Régimes spéciaux institués en faveur de l'agriculture (Articles 707 bis à 708)
 - ▶ g : Immeubles situés à l'étranger (Article 714)
 - ▶ h : Dispositions diverses (Articles 716 à 717)
 - ▶ III : Mutations de propriété à titre onéreux de meubles
 - ▶ 0A : Dispositions générales
 - ▶ Mutations à titre onéreux de biens mobiliers étrangers constatées par des actes passés en France (Article 718)
 - ▶ Cession par acte passé à l'étranger de participations dans des sociétés immobilières étrangères dont l'actif est principalement constitué d'immeubles ou de droits immobiliers situés en France (Article 718 bis)
 - ▶ A : Cessions de fonds de commerce et de clientèles et conventions assimilées
 - ▶ 1 : Régime normal (Articles 719 à 720)
 - ▶ 2 : Régimes spéciaux et exonérations
 - ▶ 3° : Aménagement et développement du territoire (Article 722 bis)
 - ▶ 4° : Marchandises neuves (Article 723)
 - ▶ B : Cessions d'offices publics et ministériels (Article 724)
 - ▶ B bis : Dispositions communes aux cessions de fonds de commerce ou de clientèle et aux cessions d'offices publics et ministériels (Article 724 bis)
 - ▶ C : Cessions de droit à un bail d'immeuble et conventions assimilées (Article 725)
 - ▶ D : Cessions de droits sociaux
 - ▶ 1 : Régime normal (Article 726)
 - ▶ 2 : Régimes spéciaux (Articles 727 à 730 quinquies)
 - ▶ E : Cessions de brevets d'invention (Article 731)
 - ▶ F : Cessions d'un fonds agricole ou de certains biens dépendant d'une exploitation agricole (Article 732)
 - ▶ F bis : Cession d'un navire de pêche artisanal (Article 732 A)
 - ▶ F ter : Rachat d'une entreprise par ses salariés ou par des membres de la famille du cédant (Articles 732 bis à 732 ter)
 - ▶ G : Autres biens mobiliers (Article 733)
 - ▶ H : Ventes simultanées de meubles et d'immeubles (Article 735)
 - ▶ IV : Mutations de jouissance
 - ▶ A : Baux à durée limitée d'immeubles, de fonds de commerce et de clientèles
 - ▶ 1 : Droits d'enregistrement
 - ▶ 2° Régimes spéciaux et exonérations. (Articles 738 à 739)
 - ▶ 2 : Taxe de publicité foncière
 - ▶ 1° Régime normal (Article 742)
 - ▶ 2° Régimes spéciaux (Articles 743 à 743 bis)
 - ▶ B : Baux à vie ou à durée illimitée. (Article 744)
 - ▶ V : Partages et opérations assimilées
 - ▶ A : Partages
 - ▶ 1 : Tarif (Article 746)
 - ▶ 2 : Assiette et liquidation
 - ▶ 1° Régime normal (Article 747)
 - ▶ 2° Régime spécial (Articles 748 à 748 bis)
 - ▶ 3 : Exonérations (Articles 749 à 749 B)
 - ▶ B : Licitations et cessions de droits successifs (Articles 750 à 750 bis)
 - ▶ C : Corse - Régime temporaire (Article 750 bis A)
 - ▶ VI : Mutations à titre gratuit
 - ▶ A : Champ d'application des droits de mutation à titre gratuit
 - ▶ 01 : Territorialité (Article 750 ter)
 - ▶ 1 : Présomptions de propriété (Articles 751 à 755)
 - ▶ 2
 - ▶ 2 bis : Renonciation à l'action en réduction (Article 756 bis)
 - ▶ 3 : Dons manuels (Article 757)
 - ▶ 4 : Pension alimentaire. Versements en capital (Article 757 A)
 - ▶ 5 : Sommes versées en vertu de contrats d'assurances en cas de décès (Article 757 B)
 - ▶ 6 : Dons pris en compte pour la détermination de l'avantage fiscal prévu à l'article 885-0 V bis A (Article 757 C)
 - ▶ B : Assiette des droits de mutation à titre gratuit
 - ▶ 1 : Dispositions communes aux successions et aux donations
 - ▶ a : Biens mobiliers (Articles 758 à 760)
 - ▶ b : Immeubles (Article 761)
 - ▶ c : Règles communes aux meubles et aux immeubles (Articles 762 bis à 763 bis)
 - ▶ 2 : Dispositions spéciales aux successions
 - ▶ a : Règles d'évaluation

- ▶ 1° : Biens mobiliers (Articles 764 à 764 A)
- ▶ 2° : Biens immobiliers (résidence principale) (Article 764 bis)
- ▶ 3° : Biens sinistrés ou frappés d'indisponibilité hors de France. (Article 766)
- ▶ 4° : Fiducie (Article 766 bis)
- ▶ b : Passif déductible
 - ▶ 1° : Legs particuliers (Article 767)
 - ▶ 2° : Dettes du défunt (Articles 768 à 774)
 - ▶ 3° : Frais funéraires (Article 775)
 - ▶ 4° : Rentes et indemnités versées en réparation de dommages corporels (Article 775 bis)
 - ▶ 6° : Loyers et indemnités d'occupation (Article 775 quater)
 - ▶ 7° : Rémunération du mandataire à titre posthume (Article 775 quinquies)
 - ▶ 8° : Frais de reconstitution de titres de propriété des biens immeubles et des droits immobiliers (Article 775 sexies)
- ▶ 3 : Dispositions spéciales aux donations (Articles 776 à 776 quater)
 - C : Tarif et liquidation
 - ▶ 1 : Tarif (Articles 777 à 778 bis)
 - ▶ 2 : Liquidation
 - ▶ a : Dispositions communes aux successions et aux donations (Articles 779 à 787 C)
 - ▶ b : Dispositions spéciales aux successions (Articles 788 à 789)
 - ▶ c : Dispositions spéciales aux donations (Articles 790 à 791 ter)
 - D : Régimes spéciaux et exonérations (Articles 792-0 bis à 797)
 - E : Obligations diverses
 - ▶ 1 : Dispositions communes aux successions et aux donations. (Articles 798 à 799)
 - ▶ 2 : Dispositions spéciales aux successions (Articles 800 à 802)
 - ▶ 1° : Immeubles et fonds de commerce situés en France et dévolus à des personnes domiciliées à l'étranger - Obligations imposées à l'acquéreur (Article 803)
 - ▶ 2° : Polices d'assurances contre l'incendie souscrites par les personnes décédées - Avis à donner par les assureurs (Article 805)
 - ▶ 3° : Titres, sommes ou valeurs en dépôt. Sommes dues à raison du décès. Obligations des dépositaires ou débiteurs (Articles 806 à 808)
 - VII : Actes et conventions concernant les sociétés, personnes morales et groupements
 - A : Dispositions générales
 - ▶ 1° : Règles de territorialité (Article 808 A)
 - ▶ 2° : Apports à une société, personne morale ou groupement (Articles 809 à 811)
 - B : Dispositions particulières à certaines conventions
 - ▶ 1 : Augmentations de capital (Article 812)
 - ▶ 1 bis : Réductions de capital (Article 814 C)
 - ▶ 2 : Actes de fusion (Articles 816 à 816 A)
 - ▶ 3 : Scissions et apports partiels d'actif (Article 817)
 - ▶ 4 : Conditions d'application du régime spécial des fusions, scissions et apports partiels d'actif (Articles 817 A à 817 B)
 - C : Régimes spéciaux et exonérations
 - ▶ 1 : Sociétés à objet agricole
 - ▶ 3 : Sociétés à capital variable (Article 825)
 - ▶ 5 : Sociétés immobilières et assimilées (Articles 827 à 828 bis)
 - ▶ 6 : Fonds communs de placement (Article 832)
 - ▶ 6° bis : Fonds de placement immobilier (Article 832 A)
 - ▶ 8 : Conversion en euros du capital des sociétés (Article 834 bis)
 - X : Inscriptions de privilèges et d'hypothèques
 - A : Régime normal (Article 844)
 - B : Exonérations (Article 845)
 - XI : Actes divers (Articles 846 à 848 bis)
- Section III : Obligations diverses
 - I : Obligations des redevables et des officiers publics et ministériels
 - A : Obligations des redevables
 - ▶ 1° : Actes sous seings privés - Dépôt d'un double au bureau (Article 849)
 - ▶ 2° : Affirmation de sincérité (Article 850)
 - ▶ 3° : Déclaration estimative (Article 851)
 - B : Obligations des officiers publics et ministériels
 - ▶ 1 : Obligations particulières à la formalité de l'enregistrement
 - ▶ 1° : Actes publics (Articles 853 à 855)
 - ▶ 2° : Enonciation des formalités antérieures (Articles 856 à 857)
 - ▶ 3° : Offices (Transmissions, créations et suppressions) (Article 859)
 - ▶ 2 : Autres obligations
 - ▶ 1° : Extraits d'acte (Article 860)
 - ▶ 2° : Actes en conséquence (Article 862)
 - ▶ 3° : Information des parties de l'existence de sanctions. Affirmation de sincérité (Articles 863 à 864)
 - ▶ 4° : Etats de frais. Indication du montant des droits payés au Trésor (Article 865)
 - ▶ 5° : Huissiers (Article 866)
 - ▶ 6° : Répertoire des notaires, huissiers, greffiers, secrétaires, commissaires-priseurs, courtiers de commerce, courtiers d'assurances et autres intermédiaires (Articles 867 à 868)
 - C : Obligations communes
 - ▶ 1° : Désignation des immeubles dans les actes et jugements, d'après les données du cadastre (Article 870)
 - ▶ 2° : Ventes publiques de meubles (Articles 871 à 876)
 - ▶ 3° : Justification du droit à exonération (Article 877)
 - II : Service public de la publicité foncière (Articles 878 à 881 O)
- ▶ **Chapitre I bis : Impôt de solidarité sur la fortune**
 - Section I : Champ d'application
 - ▶ 1° : Personnes imposables (Article 885 A)
 - ▶ 2° : Présomptions de propriété (Article 885 C)
 - Section II : Assiette de l'impôt (Articles 885 D à 885 G quater)
 - Section III : Biens exonérés (Articles 885 H à 885 L)
 - Section IV : Biens professionnels (Articles 885 N à 885 R)
 - Section V : Evaluation des biens (Articles 885 S à 885 T ter)
 - Section VI : Calcul de l'impôt (Articles 885 U à 885 V bis)
 - Section VII : Obligations des redevables (Articles 885 W à 885 Z)
- ▶ **Chapitre II : Droits de timbre**
 - Section I : Droits de timbre proprement dits
 - I : Dispositions générales
 - ▶ 1° Généralités (Articles 886 à 891)
 - ▶ 3° Prescriptions et prohibitions diverses (Articles 893 à 894)
 - III bis : Timbre des formules de chèques (Article 916 A)
 - Section II : Droits de délivrance de documents et perceptions diverses

- ▶ III : Passeports et titres de voyage (Articles 953 à 955)
- ▶ V : Demandes de naturalisation et de réintégration et déclarations d'acquisition de la nationalité en raison du mariage (Articles 958 à 959)
- ▶ VI : Navigation intérieure et navigation maritime de plaisance (Article 963)
- ▶ **Chapitre III : Autres droits et taxes**
 - ▶ Section 0I : Prélèvement d'office sur les bons et titres anonymes (Articles 990 A à 990 C)
 - ▶ Section 0I bis : Taxe sur la valeur vénale des immeubles possédés en France par des entités juridiques (Articles 990 D à 990 G)
 - ▶ Section 0I ter : Prélèvement sur les sommes versées par les organismes d'assurances et assimilés à raison des contrats d'assurances en cas de décès (Article 990 I)
 - ▶ Section 0I quater : Prélèvement sur les biens, droits et produits placés dans un trust (Article 990 J)
 - ▶ Section I : Taxe sur les conventions d'assurances
 - ▶ I : Champ d'application
 - ▶ A : Conventions imposables (Article 991)
 - ▶ B : Régimes spéciaux et exonérations (Articles 995 à 1000)
 - ▶ II : Tarif (Article 1001)
 - ▶ III : Obligations diverses (Articles 1003 à 1004)
 - ▶ Section II : Taxe d'accroissement (Articles 1005 à 1006)
 - ▶ Section III : Taxes sur les véhicules à moteur
 - ▶ II : Taxe sur les véhicules des sociétés (Articles 1010 à 1010 B)
 - ▶ III : Taxe additionnelle à la taxe sur les certificats d'immatriculation (Article 1010 bis)
 - ▶ Section IV bis : Malus applicable aux voitures particulières les plus polluantes (Articles 1011 bis à 1011 ter)
 - ▶ Section V : Droit fixe dû par les opérateurs de jeux ou de paris en ligne (Article 1012)
 - ▶ Section V 0 bis : Taxe annuelle due sur les résidences mobiles terrestres (Article 1013)
 - ▶ Section V bis : Droit fixe de procédure. (Articles 1018 A à 1018 A bis)
 - ▶ Section VI : Taxe sur la cession de titres d'un éditeur de service de communication audiovisuelle (Article 1019)
- ▶ **Chapitre IV : Régimes spéciaux et exonérations de portée générale**
 - ▶ Disposition générale (Article 1020)
 - ▶ Section I : Agriculture
 - ▶ I : Aménagement rural
 - ▶ 1° : Irrigation (Articles 1021 à 1022)
 - ▶ 2° : Aménagement foncier agricole et forestier (Article 1023)
 - ▶ 3° : Terres incultes. Mise en valeur (Article 1025)
 - ▶ II : Organismes agricoles
 - ▶ 1° : Caisses de mutualité sociale agricole (Article 1027)
 - ▶ 2° : Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Articles 1028 à 1028 quater)
 - ▶ 3° : Sociétés coopératives agricoles (Articles 1029 à 1031)
 - ▶ III : Divers
 - ▶ 1° : Accidents du travail agricole (Article 1033)
 - ▶ 3° : Prêts d'installation aux jeunes agriculteurs (Article 1036)
 - ▶ 4° : Contrat de travail à salaire différé (Article 1037)
 - ▶ Section II : Collectivités publiques, établissements publics ou d'utilité publique
 - ▶ 1° : Transports de voyageurs en Ile-de-France (Article 1038)
 - ▶ 2° : Etablissements d'utilité publique (Article 1039)
 - ▶ 3° : Comités professionnels de développement économique (Article 1039 A)
 - ▶ 4° : Etat (Article 1040)
 - ▶ 4° bis : Etablissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (Article 1040 bis)
 - ▶ 6° : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (Article 1041)
 - ▶ 7° : Collectivités locales, établissements publics locaux et sociétés publiques locales (Articles 1042 à 1042 B)
 - ▶ 8° : Etablissements publics de coopération intercommunale (Article 1043)
 - ▶ 8° bis : Etablissements de santé visés à l'article L. 6112-2 du code de la santé publique (Article 1043-0 A)
 - ▶ 9° : Départements d'outre-mer (Article 1043 A)
 - ▶ 10° : Ports autonomes (Article 1044 A)
 - ▶ 11° : Expropriation et servitudes pour cause d'utilité publique (Article 1045)
 - ▶ 12° : Parcs nationaux (Article 1045 bis)
 - ▶ 13° : Terrains communaux (Article 1046)
 - ▶ 14° : Matelots et pêcheurs de la commune de Fort-Mardyck (Article 1047)
 - ▶ 15° : Réquisitions (Article 1048)
 - ▶ 17° : Occupations du domaine public (Article 1048 ter)
 - ▶ Section III : Construction. Logement (Articles 1049 à 1055 bis)
 - ▶ Section IV : Biens sinistrés
 - ▶ 1° : Réparation, reconstruction et reconstitution des biens et des exploitations sinistrés du fait des hostilités (Articles 1056 à 1058)
 - ▶ 2° : Dommages causés à la propriété privée par l'exécution de travaux publics (Article 1059)
 - ▶ Section V : Etablissements financiers
 - ▶ 1° : Banque des règlements internationaux (Article 1060)
 - ▶ 2° : Caisses d'épargne (Articles 1062 à 1063)
 - ▶ 3° : Entreprises de crédit différé (Article 1064)
 - ▶ 4° : Entreprises d'assurances et de capitalisation (Article 1065)
 - ▶ Section VI : Institutions à caractère social
 - ▶ 1° : Aide sociale (Article 1066)
 - ▶ 2° : Assistance et protection de l'enfance (Article 1067)
 - ▶ 3° : Assurances maladie et maternité des travailleurs non salariés de professions non agricoles (Article 1069)
 - ▶ 4° : Caisse de retraite et de prévoyance des clercs de notaire (Article 1070)
 - ▶ 5° : Croix-Rouge française (Article 1071)
 - ▶ 6° : Indigents (Article 1072)
 - ▶ 7° : Marine (Articles 1074 à 1075)
 - ▶ 8° : Ouvriers mineurs (Articles 1077 à 1080)
 - ▶ 10° : Sécurité sociale (Articles 1083 à 1085)
 - ▶ 11° : Mutuelles (Articles 1087 à 1089)
 - ▶ Section VII : Juridictions. Procédures diverses
 - ▶ 1° : Actes de justice devant les juridictions civiles et administratives (Articles 1089 A à 1089 B)
 - ▶ 2° : Agent judiciaire de l'Etat (Article 1090)
 - ▶ 3° : Aide juridictionnelle (Articles 1090 A à 1090 D)
 - ▶ 4° : Casier judiciaire. Rectification de mentions (Article 1100)
 - ▶ 5° : Révision des procès (Article 1109)
 - ▶ 6° : Successions vacantes ou en déshérence (Article 1112 ter)
 - ▶ Section IX : Dispositions diverses
 - ▶ 1° : Achats en vue de la revente (Article 1115)
 - ▶ 2° : Actes de dépôt (Article 1116)
 - ▶ 3° : Actes de l'état civil (Article 1119)
 - ▶ 4° : Actes, archives, registres et documents détruits par suite d'événements de guerre, de sinistre ou de tout autre fait (Articles 1122 à

1125 bis)

- ▶ 5° : Attribution gratuite d'actions ou de parts sociales au personnel des entreprises (Articles 1126 à 1127)
- ▶ 6° : Certificats de vie (Article 1128)
- ▶ 9° : Mariages. Dissentiment des parents (Article 1129)
- ▶ 10° : Patrimoine artistique national (Article 1131)
- ▶ 11° : Publicité foncière. Réforme. Dispositions transitoires (Article 1132)
- ▶ 12° : Réunion de l'usufruit à la nue-propriété (Article 1133)
- ▶ 12° bis : Changement de régime matrimonial au profit d'un régime communautaire (Article 1133 bis)
- ▶ 12° ter : Versements en capital au titre de la prestation compensatoire (Article 1133 ter)
- ▶ 12° quater : Fiducie (Article 1133 quater)
- ▶ 14° : Indivisions successorales en Corse. Régime temporaire (Article 1135)
- ▶ 14° bis : Droits de succession. Exonération des immeubles et droits immobiliers situés en Corse (Article 1135 bis)
- ▶ 15° : Privatisations (Article 1136)
- ▶ 16° : Acquisitions de bois et forêts et de terrains destinés au reboisement (Article 1137)

▶ **Titre V : Dispositions communes aux titres I, II et IV** (Articles 1378 bis à 1378 sexies)▶ **Chapitre Ier : Mise sous condition des avantages fiscaux attachés aux dons** (Articles 1378 octies à 1378 nonies)▶ **Deuxième Partie : Impositions perçues au profit des collectivités locales et de divers organismes**▶ **Titre premier : Impositions communales**▶ **Chapitre premier : Impôts directs et taxes assimilées**

▶ Section I : Généralités

- ▶ I : Répartition des ressources (Articles 1379 à 1379-0 bis)
- ▶ II : Règles d'assiette (Article 1379 bis)

▶ Section II : Taxes foncières

- ▶ I : Taxe foncière sur les propriétés bâties
 - ▶ A : Propriétés imposables (Articles 1380 à 1381)
 - ▶ B : Exonérations permanentes (Articles 1382 à 1382 D)
 - ▶ C : Exonérations temporaires
- ▶ 1 : Exonération de deux ans (Article 1383)
- ▶ 1 bis : Exonération comprise entre deux et cinq ans (Article 1383 A)
- ▶ 2 : Exonérations supérieures à deux ans
 - ▶ 01° : Economies d'énergie (Articles 1383-0 B à 1383-0 B bis)
 - ▶ 1° : Zones franches urbaines (Articles 1383 B à 1383 C bis)
 - ▶ 1° bis : Jeunes entreprises innovantes (Article 1383 D)
 - ▶ 1° ter : Zones de revitalisation rurale. Logements locatifs acquis et améliorés avec l'aide financière de l'Agence nationale de l'habitat (Articles 1383 E à 1383 E bis)
 - ▶ 1° quater : Zones de recherche et de développement. Pôles de compétitivité
 - ▶ 1° quinquies : Constructions incluses ou édifiées à proximité des sites exposés à des risques particuliers (Articles 1383 G à 1383 G ter)
 - ▶ 1° sexies : Bassins d'emploi à redynamiser (Article 1383 H)
 - ▶ 1° septies : Zones de restructuration de la défense (Article 1383 I)
 - ▶ 2° : Habitations à loyer modéré (Article 1384)
 - ▶ 2° bis Logements intermédiaires (Article 1384-0 A)
 - ▶ 3° : Constructions financées au moyen des prêts aidés par l'État (Articles 1384 A à 1384 C)
 - ▶ 3° bis : Locaux acquis ou aménagés avec l'aide de l'Etat (Article 1384 D)
 - ▶ 4° : Autres locaux (Articles 1385 à 1387 A)
 - ▶ D : Base d'imposition (Articles 1388 à 1388 sexies)
 - ▶ E : Exonérations, dégrèvements spéciaux et réductions d'impôt (Articles 1389 à 1391 E)
- ▶ II : Taxe foncière sur les propriétés non bâties
 - ▶ A : Propriétés imposables (Article 1393)
 - ▶ B : Exonérations permanentes (Articles 1394 à 1394 C)
 - ▶ C : Exonérations temporaires (Articles 1395 à 1395 H)
 - ▶ D : Base d'imposition (Article 1396)
 - ▶ E : Dégrèvements spéciaux (Articles 1397 à 1398 A)
- ▶ III : Dispositions communes aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties
 - ▶ A : Lieu d'imposition (Article 1399)
 - ▶ B : Débiteur de l'impôt (Articles 1400 à 1401)
 - ▶ C : Mutations cadastrales et changements affectant le débiteur de l'impôt (Articles 1402 à 1405)
 - ▶ D : Déclaration des constructions nouvelles ainsi que des changements de consistance, d'affectation ou d'utilisation (Article 1406)

▶ Section III : Taxe d'habitation

- ▶ I : Locaux imposables (Articles 1407 à 1407 bis)
- ▶ II : Personnes imposables (Article 1408)
- ▶ III : Assiette de la taxe (Articles 1409 à 1413)
- ▶ IV : Exonérations et dégrèvements d'office (Articles 1413 bis à 1414 B)
- ▶ Section IV : Dispositions communes aux taxes foncières et à la taxe d'habitation (Articles 1415 à 1417)
- ▶ Section 0V : Contribution économique territoriale (Article 1447-0)

▶ Section V : Cotisation foncière des entreprises

- ▶ I : Personnes et activités imposables (Articles 1447 à 1447 bis)
- ▶ II : Exonérations et abattements (Articles 1449 à 1466 F)
- ▶ III : Base d'imposition (Articles 1467 à 1469 A quater)
 - ▶ 4° : Réduction des bases en Corse (Article 1472 A ter)
- ▶ IV : Répartition des bases (Articles 1473 à 1475)
- ▶ V : Etablissement de la taxe (Articles 1476 à 1477)
 - ▶ Annualité de la taxe (Article 1478)

▶ Section V bis : Dispositions communes à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la taxe professionnelle.

▶ Section VI : Règles d'évaluation de la valeur locative des biens imposables

- ▶ I : Évaluation des propriétés bâties
 - ▶ A : Généralités (Articles 1494 à 1495)
 - ▶ B : Locaux d'habitation et à usage professionnel (Articles 1496 à 1497)
 - ▶ C : Locaux commerciaux et biens divers (Articles 1498 à 1498 bis)
 - ▶ D : Etablissements industriels (Articles 1499 à 1500)
 - ▶ E : Dispositions communes aux établissements industriels et aux locaux commerciaux (Article 1501)
 - ▶ F : Procédure d'évaluation (Articles 1502 à 1508)
- ▶ II : Évaluation des propriétés non bâties
 - ▶ A : Dispositions générales (Article 1509)
 - ▶ B : Procédure d'évaluation
- ▶ 1 : Règles permanentes (Articles 1510 à 1514)
- ▶ 2 : Règles particulières à la révision quinquennale 1970-1974 (Article 1515)
- ▶ III : Dispositions communes aux biens passibles des impôts directs locaux
 - ▶ A : Mise à jour périodique de la valeur locative des propriétés bâties et non bâties (Articles 1516 à 1518 bis)
 - ▶ B : Réduction de la valeur locative de certains biens (Articles 1518 A à 1518 A bis)

- C : Valeur locative minimum (Articles 1518 B à 1518 D)
 - Section VII : Autres taxes communales
 - I : Taxes obligatoires
 - A : Redevance communale des mines (Article 1519)
 - B : Imposition forfaitaire sur les pylônes (Article 1519 A)
 - C : Taxe sur les éoliennes maritimes (Articles 1519 B à 1519 C)
 - D : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (Articles 1519 D à 1519 HA)
 - E : Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (Article 1519 I)
 - II : Taxes facultatives
 - A : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Articles 1520 à 1526)
 - C : Taxe de balayage (Article 1528)
 - D : Taxe sur la cession de terrains devenus constructibles (Article 1529)
 - E : Taxe sur les friches commerciales (Article 1530)
 - F. — Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Article 1530 bis)
 - Chapitre II : Contributions indirectes**
 - Section I : Taxes obligatoires
 - II : Impôt sur les spectacles, jeux et divertissements
 - 1° : Champ d'application. (Article 1559)
 - 2° : Tarif (Article 1560)
 - 4° : Exonérations (Article 1561)
 - 5° : Demi-tarif (Article 1562)
 - 6° : Assiette et liquidation (Articles 1563 à 1564)
 - 7° : Obligations des exploitants. (Articles 1565 à 1565 octies)
 - 8° : Répartition de l'impôt (Article 1566)
 - Section II : Taxes facultatives
 - II : Surtaxe sur les eaux minérales (Article 1582)
 - Chapitre III : Enregistrement**
 - Section I : Taxe obligatoire
 - Taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement (Articles 1584 à 1584 ter)
 - Chapitre IV : Autres droits et taxes**
 - Taxe perçue au profit des communes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy (Article 1585 I)
- Titre II : Impositions départementales**
 - Chapitre premier : Impôts directs et taxes assimilées**
 - I : Généralités (Article 1586)
 - I bis : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (Articles 1586 ter à 1586 nonies)
 - II : Exonérations et dégrèvements (Articles 1586 A à 1586 B)
 - III : Redevance départementale des mines (Articles 1587 à 1589)
 - Chapitre III : Enregistrement**
 - Section I : Droit d'enregistrement et taxe de publicité foncière
 - I : Dispositions générales. (Articles 1594 A à 1594 E)
 - II : Régimes spéciaux (Articles 1594 F ter à 1594 F sexies)
 - III : Exonération (Articles 1594-0 G à 1594 J bis)
 - IV : Réduction des droits (Articles 1595 à 1595 bis A)
 - Section II : Autres taxes
 - I : Taxes obligatoires. Taxes additionnelles à certains droits d'enregistrement (Article 1595 ter)
 - II : Taxes facultatives
- Titre II bis : Impositions perçues au profit des régions et de la collectivité territoriale de Corse**
 - Chapitre premier : Impôts directs et taxes assimilées**
 - I : Généralités (Article 1599 bis)
 - II : Taxe d'apprentissage (Articles 1599 ter A à 1599 ter M)
 - III : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (Articles 1599 quater A à 1599 quater B)
 - V : Contribution au développement de l'apprentissage
 - VI : Taxe perçue pour la région de Guyane (Article 1599 quinquies B)
 - Chapitre II : Enregistrement, publicité foncière et timbre**
 - Section I : Droits d'enregistrement - Taxe de publicité foncière
 - Section III : Droits de timbre
 - I : Taxe sur les permis de conduire (Articles 1599 terdecies à 1599 quaterdecies)
 - II : Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (Articles 1599 quindecies à 1599 novodécies A)
 - Chapitre III : Autres droits et taxes** (Article 1599 vicies)
- Titre III : Impositions perçues au profit de certains établissements publics et d'organismes divers**
 - Chapitre premier : Impôts directs et taxes assimilées**
 - Section 0I : Contributions et prélèvements perçus au profit d'organismes divers concourant au financement de la protection sociale et au remboursement de la dette sociale
 - II : Contribution sociale généralisée perçue au profit de la Caisse nationale des allocations familiales, du fonds de solidarité vieillesse et des régimes obligatoires d'assurance maladie (Articles 1600-00 C à 1600-0 E)
 - III : Prélèvements sociaux perçus au profit de la Caisse nationale des allocations familiales et de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (Article 1600-0 F bis)
 - IV : Contributions pour le remboursement de la dette sociale perçues au profit de la caisse d'amortissement de la dette sociale (Articles 1600-0 G à 1600-0 J)
 - V. — Prélèvements sociaux perçus au profit de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés. (Articles 1600-0 O à 1600-0 R)
 - VI. — Prélèvements de solidarité sur les revenus du patrimoine et les produits de placement (Article 1600-0 S)
 - Section I : Taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie (Articles 1600 à 1600 A)
 - Section II : Taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat (Articles 1601 à 1601 B)
 - Section II bis : Dispositions communes à la taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie et à la taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat (Article 1602 A)
 - Section IV : Taxe pour frais de chambres d'agriculture (Article 1604)
 - Section V : Contribution à l'audiovisuel public (Articles 1605 à 1605 quater)
 - Section V bis : Prélèvement spécial sur les bénéfices résultant de la vente, la location ou l'exploitation d'œuvres pornographiques ou d'incitation à la violence (Articles 1605 sexies à 1605 octies)
 - Section V ter : Taxe sur la cession à titre onéreux de terrains nus rendus constructibles (Article 1605 nonies)
 - Section 0VII bis : Taxes spéciales d'équipement perçues au profit des établissements publics. Exonération de certaines terres agricoles (Article 1607 A)
 - Section VII bis : Taxe spéciale d'équipement perçue au profit des établissements publics fonciers (Articles 1607 bis à 1607 ter)
 - Section VIII : Taxe spéciale d'équipement perçue au profit de l'établissement public foncier de Normandie
 - Section IX : Taxe spéciale d'équipement perçue au profit de l'établissement public foncier de Lorraine
 - Section IX ter : Taxe spéciale d'équipement perçue au profit de l'établissement public d'aménagement en Guyane (Article 1609 B)
 - Section IX quater : Taxe spéciale d'équipement perçue au profit de l'agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des cinquante pas géométriques en Guadeloupe. (Article 1609 C)
 - Section IX quinquies : Taxe spéciale d'équipement perçue au profit de l'agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des cinquante pas géométriques en Martinique. (Article 1609 D)

- ▶ Section IX septies : Taxe spéciale d'équipement perçue au profit de l'établissement public foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ▶ Section IX octies : Taxe spéciale d'équipement au profit de l'établissement public Société du Grand Paris (Article 1609 G)
- ▶ Section XI : Impositions perçues au profit des syndicats de communes et des syndicats mixtes (Article 1609 quater)
- ▶ Section XI bis : Expérimentation des péages urbains (Article 1609 quater A)
- ▶ Section XII bis : Impositions perçues au profit des communautés de communes et des établissements publics de coopération intercommunale (Articles 1609 quinquies BA à 1609 quinquies C)
- ▶ Section XIII ter : Impositions perçues par les communautés ou syndicats d'agglomérations nouvelles (Article 1609 nonies BA)
- ▶ Section XIII quater : Impositions perçues par les groupements substitués aux communes pour l'application des dispositions relatives à la cotisation foncière des entreprises, à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, à l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux et à la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (Article 1609 nonies C)
- ▶ Section XIII quinquies : Taxes sur le produit de la valorisation des terrains nus et des immeubles bâtis (Article 1609 nonies F)
- ▶ Section XIII sexies : Taxe sur les plus-values de cession d'immeubles autres que des terrains à bâtir (Article 1609 nonies G)
- ▶ Section XIV : Contribution additionnelle à l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux applicable aux stations radioélectriques (Article 1609 decies)
- ▶ **Chapitre I bis : Taxes sur le chiffre d'affaires et taxes diverses assimilées**
 - ▶ Section I : Centre national du livre (Articles 1609 undecies à 1609 quindecies)
 - ▶ Section II bis : Taxe sur les ventes et les locations de vidéogrammes destinés à l'usage privé du public (Article 1609 sexdecies B)
 - ▶ Section III : Taxe destinée au financement des prestations d'assurance maladie, invalidité et maternité du régime de protection sociale des non-salariés agricoles
 - ▶ IV : Huiles (Article 1609 vicies)
 - ▶ Section VI : Taxe d'aéroport (Article 1609 quatervicies)
 - ▶ Section VI bis : Taxe sur les nuisances sonores aériennes (Article 1609 quatervicies A)
 - ▶ Section VII : Contribution à la formation professionnelle des chefs d'entreprise individuelle exerçant une activité artisanale et bénéficiant du régime prévu à l'article L. 133-6-8 du code de la sécurité sociale (Article 1609 quatervicies B)
 - ▶ Section VII bis : Contribution supplémentaire à l'apprentissage (Article 1609 quinquies)
 - ▶ Section VIII : Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motorcycle (Article 1609 sexvicies)
 - ▶ Section IX : Taxe d'abattage
 - ▶ Section X : Contribution perçue au profit de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Article 1609 octovicies)
 - ▶ Section XI : Prélèvements sur les jeux de loterie et les paris sportifs perçus au profit du Centre national pour le développement du sport (Articles 1609 novovicies à 1609 duotricies)
 - ▶ Section XII : Redevance sur les paris hippiques en ligne perçue au profit des sociétés de courses (Article 1609 tertricies)
 - ▶ Section XIII : Prélèvements sociaux sur les jeux et paris perçus au profit d'organismes divers concourant au financement de la protection sociale (Article 1609 quatertricies)
 - ▶ Section XIV : Contribution sur les activités privées de sécurité (Article 1609 quintricies)
- ▶ **Chapitre II : Contributions indirectes**
 - ▶ Section III : Contributions perçues au profit de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (Articles 1613 bis à 1613 bis A)
 - ▶ Section IV : Taxe destinée au financement des prestations d'assurance maladie, invalidité et maternité du régime de protection sociale des non-salariés agricoles
 - ▶ OA : Boissons non alcoolisées (Articles 1613 ter à 1613 quater)
 - ▶ J : Farines (Article 1618 septies)
 - ▶ Section V : Taxe affectée à l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgrimer) (Article 1619)
- ▶ **Chapitre III : Enregistrement, publicité foncière et timbre**
 - ▶ Section I : Taxes à percevoir pour l'alimentation du fonds commun des accidents du travail agricole (Articles 1622 à 1623)
 - ▶ Section I bis : Droit de timbre perçu au profit de l'Agence nationale des titres sécurisés (Articles 1628-0 bis à 1628 ter)
 - ▶ Section I quater : Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages
 - ▶ Section V : Fonds national de gestion des risques en agriculture (Article 1635 bis A)
 - ▶ Section V bis : Fonds de garantie des calamités agricoles dans les départements d'outre-mer (Article 1635 bis AA)
 - ▶ Section V quater : Fonds de prévention des risques naturels majeurs (Article 1635 bis AD)
 - ▶ Section V quinquies : Droits perçus au profit de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (Articles 1635 bis AE à 1635 bis AH)
 - ▶ Section IX : Association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports (Article 1635 bis M)
 - ▶ Section X : Droit de timbre perçu au profit de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (Article 1635 bis N)
 - ▶ Section XII : Droit affecté au fonds d'indemnisation de la profession d'avoués près les cours d'appel (Article 1635 bis P)
 - ▶ Section XIII : Contribution pour l'aide juridique
- ▶ **Chapitre IV : Dispositions communes** (Article 1635 ter)
- ▶ **Titre V : Dispositions communes aux Titres I à III bis**
 - ▶ **Chapitre 00I : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux** (Article 1635-0 quinquies)
 - ▶ **Chapitre 0I : Champ d'application** (Article 1635 quinquies)
 - ▶ **Chapitre 0I bis : Abattement sur les bases d'impositions directes locales** (Article 1635 sexies)
 - ▶ **Chapitre premier : Fixation des taux à retenir pour le calcul des impositions directes locales**
 - ▶ Section I : Dispositions générales (Articles 1636 B sexies à 1636 B undecies)
 - ▶ Section II : Dispositions particulières (Articles 1636 C à 1640 D)
 - ▶ **Chapitre II : Frais d'assiette, de non-valeurs et de recouvrement**
 - ▶ Section I : Taxes établies et recouvrées comme en matière de contributions directes au profit des collectivités locales et organismes divers (Articles 1641 à 1644)
 - ▶ Section II : Autres droits, taxes et redevances perçus au profit des collectivités locales et organismes divers (Article 1647)
 - ▶ Section III : Règles d'arrondissement (Article 1647-00 A)
 - ▶ **Chapitre 0-II bis : Dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs** (Article 1647-00 bis)
 - ▶ **Chapitre II bis : Dégrèvement de contribution économique territoriale**
 - ▶ Section I : Dégrèvement de cotisation foncière des entreprises (Article 1647 bis)
 - ▶ Section II : Plafonnement de la contribution économique territoriale
 - ▶ IV : Plafonnement en fonction de la valeur ajoutée (Articles 1647 B sexies à 1647-0 B septies)
 - ▶ Section VII bis : Dégrèvement transitoire (Articles 1647 C quinquies B à 1647 C quinquies C)
 - ▶ Section IX : Crédit d'impôt en faveur des entreprises implantées dans des zones de restructuration de la défense (Article 1647 C septies)
 - ▶ **Chapitre II ter : Cotisation foncière des entreprises : cotisation minimum** (Article 1647 D)
 - ▶ **Chapitre III : Fonds de péréquation**
 - ▶ Section I : Fonds départemental (Article 1648 A)
 - ▶ Section I bis : Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires (Article 1648 AC)
 - ▶ **Chapitre IV : Départements d'outre-mer** (Article 1649)
- ▶ **Troisième partie : Dispositions communes aux première et deuxième parties**
 - ▶ **Titre premier : Assiette et contrôle de l'impôt**
 - ▶ **Chapitre 0I : Plafonnement des impôts**
 - ▶ **Chapitre premier : Obligations des contribuables**
 - ▶ 0I : Déclarations relatives aux comptes financiers, aux contrats d'assurance-vie et aux trusts (Articles 1649 A à 1649 AC)
 - ▶ 0I bis : Déclaration des avances remboursables ne portant pas intérêt (Article 1649 A bis)
 - ▶ 0I ter : Déclaration de l'établissement public Réseau ferré de France (Article 1649 A ter)
 - ▶ 0I ter A : Déclaration des propriétaires de transformateurs électriques (Article 1649 A quater)
 - ▶ 0I quater : Déclaration des versements effectués au titre de la publicité par panneaux-réclame, par affiches et par enseignes (Article 1649 B)
 - ▶ I : Achat au détail de métaux ferreux et non ferreux (Article 1649 bis)

- ▶ **V : Modalités d'application** (Article 1696)
- ▶ **Section III : Contributions indirectes** (Articles 1698 A à 1700)
- ▶ **Section IV : Enregistrement, publicité foncière, impôt de solidarité sur la fortune, timbre**
 - ▶ **I : Paiement des droits** (Articles 1701 à 1702 bis)
 - ▶ **II : Obligations des agents.** (Articles 1703 à 1704)
 - ▶ **III : Obligation au paiement** (Articles 1705 à 1710)
 - ▶ **IV : Contribution au paiement** (Articles 1711 à 1712)
 - ▶ **V : Paiement en valeurs du Trésor ou en créances sur l'État** (Articles 1715 à 1716 A)
 - ▶ **V bis : Dation en paiement** (Article 1716 bis)
 - ▶ **VI : Paiement fractionné ou différé des droits** (Articles 1717 à 1722 quater)
 - ▶ **VII : Modes particuliers de perception des droits** (Article 1723 ter)
 - ▶ **VII-0 A : Impôt de solidarité sur la fortune** (Articles 1723 ter-00 A à 1723 ter-00 B)
 - ▶ **VII A : Droits de timbre** (Articles 1723 ter-0 A à 1723 ter-0 B)
 - ▶ **IX : Versement pour dépassement du plafond légal de densité (1)** (Articles 1723 octies à 1723 quaterdecies)
 - ▶ **X : Taxe sur les conventions d'assurances et taxes assimilées** (Article 1723 quindecies)
- ▶ **Section V : Dispositions communes** (Articles 1724 à 1724 quinquies)
- ▶ **Chapitre II : Pénalités**
 - ▶ **Section I : Dispositions communes**
 - ▶ **A : Intérêt de retard** (Articles 1727 à 1727-0 A)
 - ▶ **B : Sanctions fiscales**
 - ▶ 1 : Infractions relatives aux déclarations et actes comportant l'indication d'éléments à retenir pour l'assiette ou la liquidation de l'impôt
 - ▶ a : Défaut ou retard de déclaration (Article 1728)
 - ▶ b : Insuffisance de déclaration (Article 1729)
 - ▶ c : Application simultanée de plusieurs pénalités (Article 1729 A)
 - ▶ 2 : Infractions relatives aux autres documents (Articles 1729 B à 1729 C)
 - ▶ 2 bis : Infraction à l'obligation de présenter la comptabilité sous forme dématérialisée, une comptabilité analytique ou des comptes consolidés. (Articles 1729 D à 1729 E)
 - ▶ 3 : Retard de paiement des impôts recouvrés par les comptables des administrations fiscales (Articles 1730 à 1731 B)
 - ▶ 3 bis : Autres sanctions relatives aux infractions constitutives de manquements graves (Article 1731 bis)
 - ▶ 4 : Opposition à fonction et obstacle au contrôle de l'impôt (Articles 1732 à 1735 quater)
 - ▶ 5 : Infractions commises par les tiers déclarants (Article 1736)
 - ▶ 6 : Infractions aux règles de facturation (Article 1737)
 - ▶ 7 : Non-respect des obligations de déclaration ou paiement par voie électronique (Article 1738)
 - ▶ 8 : Non-respect des conditions auxquelles sont subordonnés des avantages fiscaux (Articles 1739 à 1740-0 B)
 - ▶ 9 : Délivrance irrégulière de documents permettant à un tiers de bénéficier d'un avantage fiscal (Article 1740 A)
 - ▶ 10 : Flagrance fiscale (Article 1740 B)
 - ▶ **C : Sanctions pénales** (Articles 1741 à 1753 bis B)
 - ▶ **D : Recouvrement et contentieux des pénalités et solidarité** (Article 1754)
 - ▶ **E : Mesures diverses** (Articles 1755 à 1756)
 - ▶ **Section II : Dispositions particulières**
 - ▶ **A : Impôts directs et taxes assimilées**
 - ▶ 1 : Majorations de droits (Articles 1757 à 1758 A)
 - ▶ 2 : Amendes fiscales (Articles 1759 à 1770 undecies)
 - ▶ 3 : Sanctions pénales (Articles 1771 à 1783 B)
 - ▶ 4 : Autres sanctions et mesures diverses (Article 1783 sexies)
 - ▶ **B : Taxes sur le chiffre d'affaires et taxes assimilées**
 - ▶ 1 : Sanctions fiscales (Articles 1784 à 1788 C)
 - ▶ 2 : Sanctions pénales (Article 1789)
 - ▶ 3 : Importation (Article 1790)
 - ▶ **C : Contributions indirectes**
 - ▶ 1 : Sanctions fiscales (Articles 1791 à 1804 C)
 - ▶ 2 : Responsabilité des infractions (Articles 1805 à 1809)
 - ▶ 3 : Sanctions pénales (Articles 1810 à 1821)
 - ▶ 4 : Autres sanctions et mesures diverses (Articles 1822 à 1825 F)
 - ▶ **D : Enregistrement et publicité foncière**
 - ▶ 1 : Sanctions fiscales (Articles 1826 à 1827)
 - ▶ 2 : Sanctions pénales (Articles 1837 à 1839)
 - ▶ 3 : Autres sanctions et mesures diverses (Articles 1840 B à 1840 G ter)
 - ▶ **E : Droits de timbre, autres droits et taxes**
 - ▶ 1 : Sanctions fiscales (Articles 1840 H à 1840 J)
 - ▶ 2 : Sanctions pénales (Articles 1840 O à 1840 Q)
 - ▶ 3 : Autres sanctions et mesures diverses (Article 1840 R)
 - ▶ **F : Contribution à l'audiovisuel public** (Articles 1840 W ter à 1840 W quater)
- ▶ **Chapitre III : Procédures**
 - ▶ **Section I : Impôts directs et taxes assimilées** (Articles 1849 à 1851)
 - ▶ **Section IV : Droits d'enregistrement, taxe de publicité foncière, droits de timbre, autres droits et taxes**
 - ▶ **I : Modes de preuve - Constatation des infractions**
 - ▶ 2 : Mutations (Articles 1881 à 1883)
 - ▶ **II : Poursuites et instances** (Article 1894)
 - ▶ **Section V : Dispositions communes aux impositions dont le recouvrement incombe aux comptables de la direction générale des finances publiques** (Article 1912)
- ▶ **Chapitre IV : Sûretés et privilèges**
 - ▶ **Section I : Impôts directs et taxes assimilées** (Articles 1920 à 1924)
 - ▶ **Section II : Taxes sur le chiffre d'affaires et taxes assimilées** (Article 1926)
 - ▶ **Section III : Contributions indirectes** (Articles 1927 à 1928)
 - ▶ **Section IV : Droits d'enregistrement, taxe de publicité foncière, droits de timbre, autres droits et taxes assimilés** (Article 1929)
 - ▶ **Section V : Dispositions communes** (Articles 1929 ter à 1929 septies)
- ▶ **Chapitre V : Dégrevements et restitutions d'impôts**
 - ▶ **Section II : Juridiction contentieuse**
 - ▶ **7 : Dispositions particulières aux impôts directs et taxes assimilées** (Article 1960)
 - ▶ **8 : Dispositions particulières aux droits d'enregistrement, à la taxe de publicité foncière, aux droits de timbre et à la taxe spéciale sur les conventions d'assurances** (Articles 1961 à 1965 E)
 - ▶ **9 : Dispositions particulières aux contributions indirectes** (Article 1965 FA)
 - ▶ **Section IV : Dispositions communes** (Article 1965 L)